

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2013

3/1 – PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU « NOUVEAU MONS » -
RESTRUCTURATION GALERIE COMMERCIALE « EUROPE » –
ACQUISITION D'UN LOT DE COMMERCE N° 281

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons », la ville et ses partenaires (Région Nord Pas-de-Calais et ANRU) se sont engagés dans une restructuration importante de la galerie commerciale de l'Europe, poursuivant l'objectif de redynamiser l'offre commerciale du quartier et du cœur de ville.

Pour ce faire, la ville de Mons en Barœul a mandaté la Société d'Economie Mixte « Ville Renouvelée » (SEM-VR) pour préparer les acquisitions de cellules commerciales nécessaires à la réalisation de l'opération. Les principes d'intervention ont été présentés en Assemblée Générale de la copropriété dès le 9 février 2010.

Dans ce contexte, il a été convenu une proposition d'acquisition du lot 281 entre la SEM-VR et son actuel propriétaire la Société BNP-Paribas. Cette proposition porte sur un bien libre d'occupation, au prix de 42 000€ (quarante-deux mille euros), à l'appui de l'avis de France Domaine.

Ce local est situé au n° 50 de l'avenue Robert Schuman. Il fait partie de la copropriété « Résidence de l'Europe » référencée au cadastre en section AM n° 401 pour 1ha 57a 89ca, et est inscrit sous le numéro de lot suivant : n° 281 pour une contenance de 134 m², représentant 937/200 000^{èmes} des parties de l'ensemble immobilier et notamment du sol et 1927/100 000^{èmes} des parties communes du groupe B.

Son acquisition permettra la mise en œuvre du projet, par la maîtrise d'une emprise foncière utile pour la restructuration des emprises commerciales au droit des deux espaces traversants créés par le projet.

Les modalités de la vente prévoient que l'entrée en jouissance et les charges de copropriété seront à la charge de la ville à compter de la signature de l'acte authentique de vente suivi pour la commune par Maître Thierry DELETOILLE, notaire à Lille.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir le lot de copropriété n° 281, libre d'occupation, pour une contenance de 134 m², tel qu'il est désigné ci-dessus, dépendant de la copropriété « Résidence Europe » et appartenant à la Société BNP-Paribas, au prix de 42 000 €, dans les conditions définies ci-dessus,

- signer tous actes et documents en relation avec cette opération et notamment l'acte notarié portant transfert de propriété,

- utiliser les crédits ouverts au budget de l'exercice pour cette acquisition au compte nature 238, article fonctionnel 90824, opération 824805.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.